

Vers la transformation des pratiques sur les terres (forestières)

D'Isilda Nhantumbo¹ et Raymond Achu Samndong²

La vaste forêt pluviale du bassin du Congo a une grande valeur pour la communauté internationale, car ses immenses stocks de carbone contribuent à la réduction du réchauffement mondial et des changements climatiques. Cependant, la préservation de ces stocks de carbone se heurte à plusieurs défis, dans un contexte où l'extraction des ressources naturelles, en surface et sous la terre, constitue la principale source de revenus des pays, de garantie des conditions d'existence et de développement économique.

La REDD+ a insufflé un élan pour remettre en question et transformer les modèles de développement fondés sur l'extraction non durable du bois, sur l'énergie de la biomasse et sur la conversion des forêts pour d'autres utilisations des terres, y compris pour l'agriculture de subsistance et commerciale et les infrastructures. La REDD+ permet aussi de répondre aux demandes intérieures et extérieures, comme celle des marchés en expansion du bois en Chine (Weng et al 2014 ; You et Peng 2015 ; Mayers 2015 ; Nhantumbo, 2016), qui contribue à la dégradation de la forêt. La position sur la REDD+ des pays du bassin du Congo membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) reconnaît que la REDD+ peut générer des bénéfices autres que le carbone, y compris le renforcement

de la gouvernance forestière, l'apport de services écosystémiques, l'adaptation aux changements climatiques, des progrès économiques, l'amélioration des conditions de vie et l'appui aux valeurs sociales et culturelles (Katerere et al., 2015). Ceci implique que la REDD+, en tant que principal instrument de compensation pour la réduction des émissions, peut être associée à d'autres mécanismes de paiements des services écosystémiques (PSE). Ces mécanismes peuvent inclure des mesures compensant les atteintes à la biodiversité et l'élaboration de schémas de fiscalité intérieure sur l'eau et la production hydroélectrique. D'autres sources de revenus comprennent l'imposition d'une taxe sur d'autres formes d'énergie (pétrole et gaz) et des ressources minérales. Des recettes peuvent être ainsi générées pour les paiements basés sur les résultats, en rétribution de ces services multidimensionnels au niveau des bassins versants et des paysages. En substance, la REDD+

À droite: Des femmes reviennent de la récolte de manioc dans le village de Buya 1 à Bikoro, province de l'Équateur, RDC.

¹ Dr Isilda Nhantumbo est chercheuse principale et dirigeante de l'équipe forestière du groupe sur les ressources naturelles à l'Institut international de l'environnement et du développement (IIED). Elle est née à Maputo au Mozambique.

² Le Camerounais Raymond Achu Samndong a effectué des études de terrain sur les forêts et la gouvernance de la REDD+ en République démocratique du Congo. Il finalise actuellement sa thèse à l'université norvégienne des sciences de la vie.

